



Contexte général

Alors que toutes et tous aspirent à atteindre la période de repos estival, même si l'épidémie semble décroître et le contexte sanitaire s'améliorer, le contexte n'est pas encore au beau fixe. En effet, alors même que nous approchons des élections départementales et régionales, le climat qui règne dans notre pays est marqué par une abstention écrasante (en témoignent les dernières législatives partielles en début de mois) et surtout une libération extrêmement préoccupante de la parole liberticide, des propos xénophobes et discriminatoires de toutes sortes, laissant entrevoir une montée inquiétante des idées d'extrême-droite. C'est précisément, durant cette période trouble, alors qu'un contrat commande d'assassiner un camarade de la CGT, que des collègues, notamment dans notre académie, font l'objet de pressions hiérarchiques iniques, que le candidat-président Macron s'offre un galop d'essai pour remettre sur le tapis la question de la réforme des retraites. Il s'agit clairement ici d'un *casus belli* sur lequel nous serons aux avant-postes. Globalement, le gouvernement, dont le ministre de l'éducation, poursuivent leur politique de destruction des services publics qui ont pourtant fait à nouveau, depuis plus d'un an, la preuve manifeste de leur nécessité et de leur utilité.

Education

Examens

Après une année particulièrement difficile, aux côtés de leurs élèves, les enseignant.es vivent une fin d'année chaotique : malgré les demandes répétées d'aménagements pour les examens, le Ministre n'a rien voulu entendre. Il aurait fallu les anticiper et les aménager autrement. La responsabilité du Ministre est donc clairement engagée. Pour le baccalauréat, le maintien du Grand Oral (dont le SNES a demandé l'annulation) est incompréhensible au regard des inégalités entre élèves et de la préparation chaotique dont il a été l'objet. En s'obstinant à le maintenir, le Ministre fait primer les enjeux politiques sur les questions pédagogiques.

La solution retenue pour l'épreuve de philosophie (choix de la meilleure note entre le contrôle continu et l'épreuve terminale) est un nouveau signe de mépris pour les professeur.es de philosophie. Elle revient à engager les correcteurs.rices dans un travail lourd (130 copies par correcteur.rice pour le bac général dans l'académie !) qui, dans beaucoup de cas, n'aura aucune utilité et renforce le poids du contrôle continu.

En français, la situation est aussi très inquiétante : la préparation des élèves, à l'approche de l'EAF, a été extrêmement compliquée du fait de consignes floues, changeantes et connues trop tard. Nombreux.ses sont ceux et celles qui témoignent, avant même la tenue des épreuves qui s'annoncent un marathon, de leur état de grande fatigue et d'épuisement.

Le SNES-FSU a été reçu le 9 juin en audience sur la question des conditions de correction des examens : le rectorat considère que les examens qui se tiennent cette année ne sont pas différents de ceux des années précédentes ! Il a fallu rappeler que l'année qui vient de s'écouler a été au contraire une année marquée par la crise sanitaire qui a engendré une année quasi-entière en demi-jauge dans les lycées et par la mise en œuvre de la réforme du lycée, rappeler l'état d'épuisement des personnels. Si le rectorat a concédé qu'il n'y aurait pas de cumul correction des écrits et Grand Oral, il considère néanmoins que les charges de correction sont identiques à celles des autres académies et liées au nombre de candidat.es, tout en admettant que la réserve de correcteurs.rices pour l'EAF est déjà quasiment épuisée...

La mise en œuvre de la correction numérique des copies pose aussi de nombreux problèmes : heures passées sur un écran, perte de sens de la correction car la comparaison des copies est rendue difficile. Tout un savoir faire lié à l'évaluation des copies est brutalement remis en question au nom d'une idéologie déshumanisante du tout-numérique. Elle rend par ailleurs possible la surveillance du rythme de correction (quelques témoignages recueillis lors des expérimentations des années précédentes) et limite les possibilités d'action militante.

Interrogé sur ce point, le rectorat a dressé un tableau élogieux de la correction numérique qui ne présenterait que des avantages pour les correcteurs.rices : gain de temps pour la récupération des copies, sécurisation des copies (absence de transports), possibilité de partage des copies. La possible surveillance du rythme de correction a suscité l'indignation des IA-IPR : ces derniers auraient bien d'autres soucis que de surveiller les correcteurs.rices ! Quant à l'ajout de copies « au fil de l'eau », il nous a été indiqué que cela était « techniquement impossible ».

Il sera possible aux correcteurs.rices qui le souhaitent d'imprimer les copies dans les centres d'examen ou leur établissement, mais il faudra impérativement entrer notes et commentaires appréciatifs dans les cases prévues à cet effet...

Les convocations aux examens ont été envoyées à la dernière minute, voire, ne sont toujours pas envoyées à quelques jours des examens, ce qui n'est pas admissible ni respectueux des personnels.

Par ailleurs, le SNES-FSU de Nantes a appris avec consternation que des élèves scolarisé.es dans des établissements publics et laïques de l'académie de Nantes sont convoqué.es pour passer des épreuves du baccalauréat dans des établissements privés catholiques. Quoique sous contrat, ces établissements ne respectent pas la laïcité et comptent dans leurs locaux de nombreux signes religieux. Cela constitue une entorse inadmissible au principe de laïcité et de neutralité, d'autant plus insupportable après une année scolaire durement marquée par des atteintes à la laïcité qui ont touché les personnels de l'Education Nationale jusque dans leur chair. Cela constitue en outre une véritable provocation quand de nombreux postes dans l'enseignement public sont supprimés, quand certains enseignements ou certaines filières n'existent plus que dans des établissements privés car ils ont été supprimés dans le public, quand les locaux de certains établissements publics ne sont plus adaptés pour accueillir dans de bonnes conditions toutes et tous les élèves qui en dépendent. Le Recteur de l'académie de Nantes ne dispose ni de l'autorité ni des moyens nécessaires pour imposer à ces établissements que les signes religieux soient masqués, ou enlevés. Dans un moment où toutes et tous aspirent à un certain retour à la sérénité, il apparaît essentiel que seuls les établissements publics, ceux-là même qui accueillent au quotidien l'ensemble de la population, sans distinction religieuse ni financière, assurent le bon déroulement des épreuves. Le Baccalauréat est un examen national dont la valeur dépend directement du bon déroulement des épreuves, bon déroulement qui passe par la neutralité des locaux et des examinateur.rices, garantie d'égalité pour les élèves. Il n'est pas admissible que l'enseignement privé soit considéré tour à tour comme un partenaire complémentaire (par exemple lorsque les autorités académiques et départementales baissent les moyens du public) et comme une enclave protégée. L'intégration de l'enseignement privé sous contrat, que le SNES-FSU, revendique, résoudrait de fait ce dilemme.

Un courrier intersyndical (FSU, SE-UNSA, SNALC, SNFOLC, SUD Education), à l'initiative du SNES-FSU, a été adressé au Recteur qui a répondu (courrier disponible sur www.nantes.snes.edu) et refusé d'annuler sa décision. **Les enseignant.es sont appelé.es à se mettre en grève le 17 juin, dans le cadre d'une intersyndicale large (FSU, SE-UNSA, SNALC, SNFOLC, SUD Education) pour protester contre cette mesure.**

Quant au DNB, le ministre fait comme si l'année s'était passée normalement pour tous les élèves, alors que des collègues sont en demi-jauge depuis fin janvier : aucun aménagement des épreuves n'a été prévu. Dans notre académie, des enseignements ont été extrêmement perturbés faute de remplacements des enseignant.es qui ont été isolé.es ou malades. Cette situation va générer des inégalités fortes entre les élèves, ce qui n'est pas acceptable. De plus, les enseignant.es qui ont fait passer des oraux de DNB début juin peinent, pour la plupart, à obtenir une rémunération au motif que la participation au jury de cette épreuve serait une modalité particulière d'exercice des missions. Or, cette épreuve est bien une épreuve d'examens et devrait donc être rémunérée comme les oraux d'examens.

Grenelle de l'Education

Les mesures annoncées à l'issue du Grenelle de l'Education ne correspondent pas aux besoins des personnels et sont bien loin de la « revalorisation historique » promise. Nombre de mesures ont déjà été actées et l'enveloppe prévue pour 2022 est plus faible que celle de 2021.... La revalorisation ne concernera qu'une minorité de personnels et les pertes de pouvoir d'achat de ces dix dernières années ne seront pas rattrapées. Ces mesures ne redonneront pas en outre à nos métiers l'attractivité dont ils ont besoin !

La loi de programmation pluriannuelle est enterrée, mais le Ministre avance des projets dangereux pour nos professions. Le développement de hiérarchies intermédiaires renforcera la dénaturation de nos métiers déjà commencée. Les heures supplémentaires ou le numérique comme solution pour le remplacement, en lieu et place de recrutements de personnels, ne répondent pas aux enjeux de continuité du service public d'éducation.

L'autonomie accrue des établissements dessine les contours d'un système éducatif toujours plus concurrentiel et qui favorise l'installation d'une rémunération « au mérite ».

Le SNES-FSU revendique le dégel de la valeur du point d'indice, seule mesure collective qui pourra redonner de l'attractivité à nos professions, et une revalorisation significative pour les contractuel.les, les AED et les AESH.

Entrée dans le métier

La réforme Blanquer des concours et de la formation est mise en place à marche forcée. Au prétexte de faire la part belle au « terrain », ou plutôt à une conception de celui-ci comme pivot de la formation, c'est en fait une entrée

dans le métier sous le sceau de la précarité et de l'hétéronomisation (des contenus de formation, des enseignant.es et des formateur.rices) qui se dessine.

A la rentrée prochaine, pas moins de 6 catégories de « stagiaires » arriveront dans nos établissements ; aux (vraies) stagiaires à mi-temps et à plein temps devant élèves (celles et ceux recruté.es en tant que fonctionnaires-stagiaires après réussite aux concours), s'ajouteront désormais :

- les étudiant.es en M1 qui auront 6 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée en établissements,
- les étudiant.es-contractuel.les de M2 qui auront 6 heures en responsabilité par semaine (répartis sur 2 jours) toute l'année contre petite rémunération,
- les étudiant.es de M2 qui auront 12 semaines de stage de pratique accompagnée filées sur toute l'année contre « gratification »,
- et les AED prépro (106 contrats dans notre académie) recruté.es depuis la L2 et assurant un service de 8h en établissement par semaine.

Pour le moment, le rectorat n'a toujours pas donné la localisation des « berceaux » pour les étudiant.es-contractuel.les, mais ces personnels d'un nouveau genre étant considérés comme moyens d'enseignement, il y a fort à craindre que ces « berceaux » soient choisis en fonction des besoins du service (qui ne coïncident pas toujours avec ceux des personnels en formation). Le rectorat a organisé par ailleurs des « animations » sur les temps de formation à l'INSPE pour inciter (très fortement) les étudiant.es à opter pour la contractualisation.

La section académique du SNES-FSU de Nantes poursuit son action en relation avec les autres syndicats de la FSU : une audience auprès du rectorat a ainsi eu lieu le 5 mai. C'est avec les autres syndicats de la FSU que nous préparerons l'accueil des stagiaires le 25 août, et que nous reprendrons, si la situation sanitaire le permet, les permanences syndicales sur les différents sites de l'INSPE. Il s'agira de trouver les moyens de toucher les nouvelles catégories d'entrant.es dans le métier. L'accueil dans les établissements sera crucial : du matériel pour les S1 sera élaboré.

Action

- Compte-tenu de la désorganisation actuelle des examens de fin d'année scolaire, le SNES-FSU de Nantes rappelle sa demande d'abrogation des réformes du lycée et du baccalauréat et le retour à des épreuves terminales nationales et anonymes;
- Le SNES-FSU de Nantes réaffirme la nécessité de disposer de moyens supplémentaires pour la rentrée prochaine ;
- Le SNES-FSU de Nantes appelle les sections d'établissement à se réunir en HIMS dès la pré-rentrée pour faire le point sur les conditions de la rentrée et envisager toutes les suites à donner.

D'ores et déjà, le SNES-FSU dispose d'indications nombreuses qui montrent que les conditions de rentrée seront pires que celles de 2020 (-1800 postes au niveau national et 43 500 élèves supplémentaires, dont, dans l'académie -93 Equivalent Temps Plein pour 1630 élèves supplémentaires, multiplication d'heures supplémentaires). Rien n'est prévu pour compenser les milliers d'heures de cours qui n'ont pas pu être dispensées cette année et l'an passé (confinements, demi-jauges, professeur.es vulnérables, isolé.es, classes fermées, élèves atteint.es du Covid-19 ou cas contacts isolé.es, personnels non remplacés...), ni pour prendre en charge la démotivation et le désarroi scolaire de tou.tes les élèves qui ont été privé.es de cours.

Dans ces conditions, le SNES-FSU doit préparer, avec toutes les organisations syndicales et fédérations de parents qui le voudront, un plan d'action dès septembre pour obtenir les moyens en personnels de toutes catégories et les aménagements indispensables (programmes, etc.) pour réparer la casse scolaire des deux dernières années écoulées.

Texte adopté à l'unanimité (24 votant.es)